



**Avis D'appel d'offre national Restreint N°\_015\_/AONR/CUG/CIPM/SPI/2025 Du\_05/05/2025\_ pour les Etudes Architecturales, Techniques et Géotechniques en vue de la construction d'un Immeuble R+5 à usage de bureau et commercial au niveau du site du bâtiment annexe de la communauté urbaine de Garoua**

**1. Objet De l'appel d'offre National Restreint**

Le Maire de la ville, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Restreint pour les Etudes Architecturales, Techniques et Géotechniques en vue de la construction d'un Immeuble R+5 à usage de bureau et commercial au niveau du site du bâtiment annexe de la communauté urbaine de Garoua, pour le compte de l'exercice 2025.

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°001/ASMI/CUG/SG/DEPP/2024 du 13 Décembre 2024.

**2. Consistance Des Prestations**

Les prestations attendues concernent la réalisation l'étude Etudes Architecturales, Techniques et Géotechniques en vue de la construction d'un Immeuble R+5 à usage de bureau et commercial au niveau du site du bâtiment annexe de la communauté urbaine de Garoua.

Les missions essentielles du BET lors de cette phase sont les suivantes :

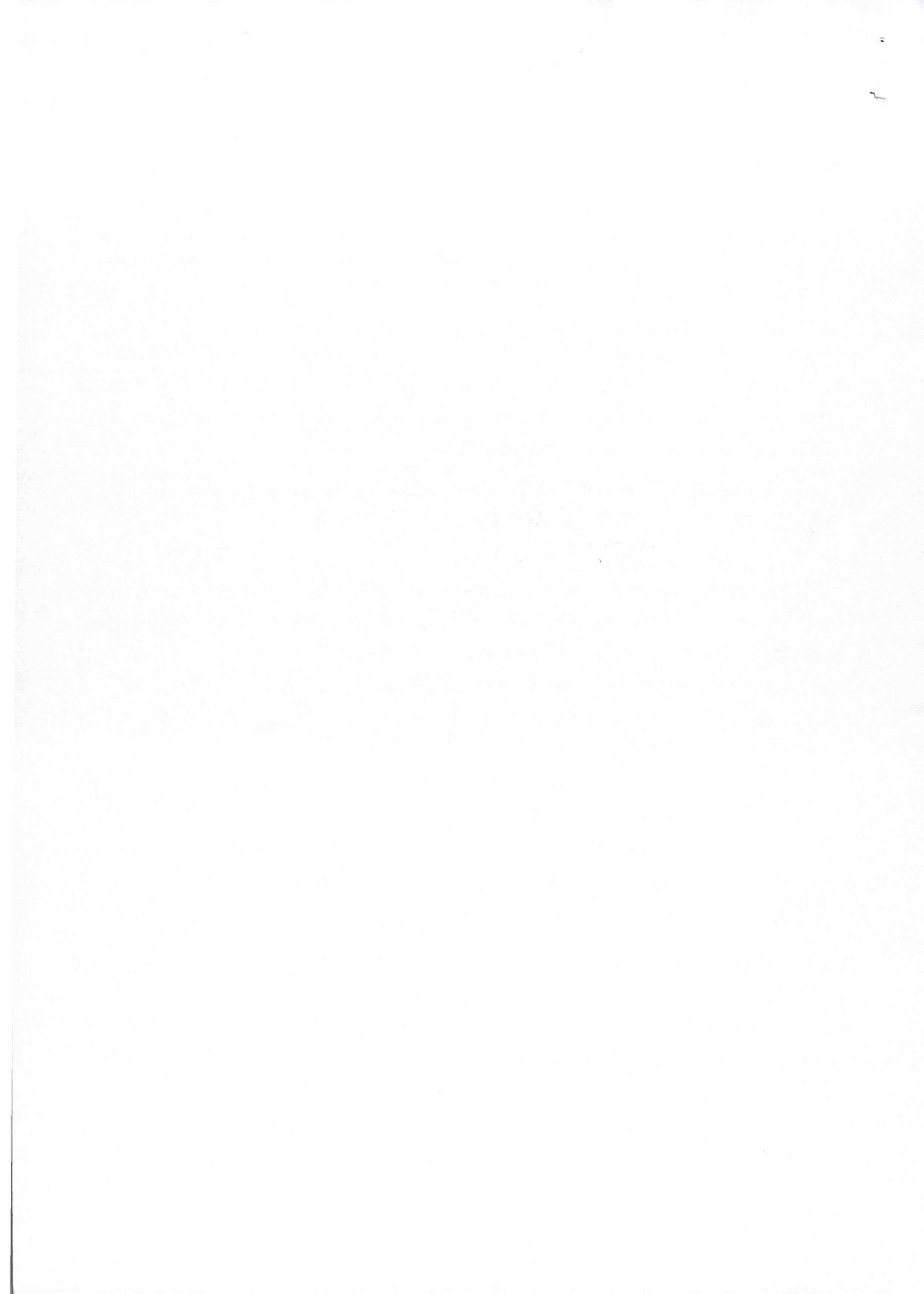
- Étape 1 : Etudes préliminaires de démarrage ;
- Étape 2 : – Avant-projet sommaire (APS) ;
  - Avant-projet détaillé (APD) ;
  - Etude de faisabilité ;
  - Confection des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) et production d'une maquette numérique en 3D.
- Étape 3 : rapport final.

**3. Tranches /Allotissement**

Les prestations ainsi définies sont réparties en un lot unique.

**4. Coût Prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt Cinq millions (25 000 000) FCFA** Toutes taxes comprises.



## **5. Délai(S) Prévisionnel(S) Et Lieu(X) Des Prestations**

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offre est de Cent vingt jours soit trois (04) mois.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

Les prestations s'exécuteront dans la ville de Garoua.

## **6. Participation Et Origine**

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises ayant reçu la lettre d'invitation du Maire de la Ville de Garoua ci-après :

Nº	Entreprises	Adresses
1.	CABINET NSANG & ASSOCIES	BP : 1574, 699 476 638
2.	GROUPEMENT SARE ARCHITECTURE, NDE FORCOB et IEC CONSULTING SARL	BP : 2931, 677 995 688
3.	GROUPEMENT ENSERBAT-TP, FAD, INNOV ENGINEERING GROUP et REAL CORPORATION	BP : 11 366, 699 413 349
4.	DAOUA & COMPANY SARL et le COMPETING SARL	BP : 200, 699 487 300

## **7. Financement**

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le **budget de la Communauté Urbaine de Garoua Exercice 2025 Sur la ligne d'imputation budgétaire N°612 106.**

## **8. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est exclusivement *en ligne*. Cependant, les offres originales (administrative, Technique et Financière) doivent être déposées sous plis fermé.

## **9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission assortie d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC), acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans les domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO ; dont le montant s'élève à **Cinq Cent mille (500 000) Francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et le récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC), entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.



La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### **10. Consultation Du Dossier d'appel d'offre**

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au secrétariat du Maire de la Ville de Garoua aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme **COLEPS aux adresses** <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

#### **11. Acquisition du Dossier d'appel d'offre**

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au *secrétariat du Maire de la Ville de Garoua* dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de Trente (30 000) Francs CFA*, payable à la recette Municipale de la Communauté Urbaine de Garoua.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

#### **12. Remise Des Offres**

*Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.*

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 05/06/2025 à 13 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis.

*« Avis D'appel d'offre national Restreint N°\_015\_/AONR/CUG/CIPM/SPI/2025 Du  
05/05/2025 pour les Etudes Architecturales, Techniques et Géotechniques en vue de la  
construction d'un Immeuble R+5 à usage de bureau et commercial au niveau du site du  
bâtiment annexe de la communauté urbaine de Garoua*

*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" »*

##### **Taille et format des fichiers**

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;



JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Cependant, les offres originales (administrative, Technique et Financière) doivent être déposées sous plis fermé.

### **13- Recevabilité des plis**

Seront irrecevables par le Maître d’Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l’identité des soumissionnaires,
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- Les plis sans indication de l’identité de la consultation ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission

**Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d’appel d’offre sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et le récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC), ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier De consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.** Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d’ouverture des plis est irrecevable.

### **14- Ouverture des plis**

L’ouverture *des plis se fait en deux temps.*

Dans un premier temps, les enveloppes contenant les pièces administratives et les propositions techniques seront ouvertes par la commission interne de passation de marché le 05/06/2025 à 14 heures, dans la salle de la CIPM sise au bâtiment annexe de la CUG

L’ouverture des offres financières aura lieu après l’analyse des offres techniques. Seuls les soumissionnaires dont les offres ont été déclarées éligibles à l’analyse technique peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

### **15- Critères d’évaluation**

#### **15.1 Critères éliminatoires**

- Absence d’une pièce ou non-conformité des pièces du Dossier Administratif après 48 heures ouvrées accordées par la CIPM ;
- Absence de caution de soumission accompagné du récépissé CDEC ;
- Absence de déclaration sur l’honneur de n’avoir jamais abandonné un marché attribué au cours des trois dernières années ;



- Fausses déclarations, falsification des documents ou substitution ;
- Chef de mission non inscrit à l'ONAC (Ordre National des Architectes du Cameroun) ou à l'ordre professionnel correspondant de leur pays d'origine pour ceux exerçant hors du Cameroun ;
- Omission dans la proposition financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Présence des éléments financiers dans l'offre technique ;
- Absence dans la proposition technique d'une note méthodologique et du plan de travail pour accomplir la mission ;
- Non-respect du format de fichier des offres.

### **15.2. Critères essentiels**

L'évaluation des offres techniques sera faite selon le système par point sur la base des critères essentiels d'évaluation ci-dessous.

N°	CRITERES D'EVALUATION	POINTS
1	Présentation de l'Offre (sommaires, pièces dans l'ordre, intercalaires couleur, page de garde et onglets) ;	5
2	Références des prestations	20
3	Compétences et qualification du personnel proposé	45
4	Moyens Techniques et matériels	15
5	Méthodologie et planning	10
6	Avoir réalisé un chiffre d'affaires cumulé d'au moins Vingt-cinq millions (25 000 000) de FCFA au cours des trois (03) dernières années justifiées par des bilans	5

Total : 100 points.

Le score technique minimum requis est de 70/100

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$NM = \frac{MMd \times 100}{MS} \text{ Avec } NMd = 100/100$$

NM = Note financière du soumissionnaire

MS = Montant évalué du soumissionnaire

MMd = Montant évalué du moins-disant

NMd = Note financière du moins-disant (100/100)

### **Les offres financières**

Le montant de l'Offre sera déterminé en rectifiant, si nécessaire, le montant proposé par le Consultant comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence dans le bordereau des prix unitaires entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fait foi. Si au-delà de la différence, le prix en lettres est illisible ou



indéchiffrable, il sera demandé une confirmation du prix au soumissionnaire, ou fait un rapprochement par rapport aux autres pièces du dossier.

- Lorsqu'il y a une incohérence entre les prix unitaires du bordereau des prix et des prix figurant au détail estimatif, les prix en lettres du bordereau sont considérés.
- En cas d'erreurs de quantités, de multiplication ou d'addition constatées dans le détail estimatif, les corrections sont faites en prenant en compte les prix en lettres du bordereau et les quantités du Dossier de consultation.
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable.
- En excluant les sommes prévisionnelles et le cas échéant les provisions pour imprévus figurant dans le détail estimatif.
- En appliquant les rabais offerts par le soumissionnaire.

2.- Le montant figurant dans la soumission est corrigé conformément à la procédure sus mentionnée pour la correction des erreurs. Ledit montant est réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction effectuée, son Offre est rejetée.

L'Offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué du prix unitaire est purement rejetée.

La Commission ad hoc pourra demander des éclaircissements aux soumissionnaires sur tous les points qu'elle jugera utile pour la compréhension des Offres. La demande d'éclaircissement et la réponse qui lui est apportée sont formulées par lettre ou par télex, mais aucun changement de montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des soumissions.

Après toutes les vérifications et corrections éventuelles, l'Offre financière du soumissionnaire sera notée sur cent (100) points.

L'offre financière complète, conforme et moins disant recevra la totalité des points ; soit cent (100).

a- Les autres offres seront notées sur cent (100) points suivants la formule ci-après :

$$NS = \frac{Mmd \times 100}{Ms}$$

Avec : NS = Note financière du soumissionnaire

Mmd = Montant évalué du moins disant

Ms = Montant évalué du soumissionnaire

Note globale technico-financière



A l'issue des évaluations techniques et financières, il sera calculé une note technico-financière comme suit :

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale de chaque soumission suivant la formule :

$$N = 0,80 \times \text{Note technique} + 0,20 \times \text{note financière}$$

Les soumissions seront alors classées par ordre de mérite en fonction de la note finale.

#### **16- Attribution**

Le Maitre d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la mieux disante.

#### **17- Nombre maximum de lots :**

Sans objet

#### **18- Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant *90 jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

#### **19- Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la ville de Garoua ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <https://www.marchespublics.cm> et <https://www.publiccontracts.cm>.

#### **20- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP/Nord ou le Directeur de l'Urbanisme et de la Mobilité de la Communauté Urbaine de Garoua au numéro 690 18 09 65/ 676 39 54 84.

Garoua le *05 MAI 2025*  
**Le Maire de la Ville**

**Copies :**

- MINMAP/NORD ;
- ARMP/NORD ;
- Président CPM /CUG ;
- Présidents de CCCM-SPI ;
- Affichage chrono.



